CONSEIL D'ADMINISTRATION
17 DECEMBRE 2019

NICE ÉCOVALLÉE

DELIBERATION N° 2019-028

Convention partenariale EPA Nice Eco-Vallée - Team Côte d'Azur

Vu le décret n°2015-982 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n°2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Écovallée - Plaine du Var,

Vu l'arrêté de Monsieur le Ministre de la cohésion des territoires en date du 30 août 2017 portant nomination de Monsieur Olivier SASSI en qualité de Directeur Général de l'EPA Écovallée - Plaine du Var à compter du 1er septembre 2017,

Vu la délibération n°2018-009 du Conseil d'administration de l'EPA en date du 1er mars 2018 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'administration (entré en vigueur le 12 mars 2018), lequel fixe les attributions du Conseil d'administration et celles du Directeur Général,

Vu la convention partenariale annexée à la présente délibération,

Vu le rapport de présentation,

Vu les débats en séance,

Considérant que Team Côte d'Azur, agence de développement des Alpes-Maritimes, participe à l'élaboration du positionnement économique, technologique et scientifique du territoire Côte d'Azur à l'échelle régionale, nationale et internationale, en développant une stratégie de marketing territorial. Elle promeut et dynamise l'image économique du territoire par tous moyens de communication externe et apporte sa contribution technique dans ce domaine à ses partenaires,

Considérant que ladite convention partenariale a pour objet l'adhésion de l'EPA au réseau team Côte d'Azur afin de poursuivre et d'intensifier le développement urbain et économique des opérations d'aménagement initiées par l'établissement,

Considérant que l'adhésion à ce réseau permettra à l'EPA de bénéficier de différentes actions proposées par le réseau et notamment la mise en place d'une action de prospection exogène orientée et ciblée « utilisateurs », l'appui à la programmation de projets immobiliers ainsi que l'appui à la promotion nationale et internationale des projets et appels à projets,

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

Considérant que cette convention partenariale est conclue pour l'année 2020 et qu'elle sera reconductible. Le montant de l'adhésion au réseau est de 50 000 euros TTC,

Le Conseil d'administration :

- Approuve la convention partenariale telle qu'annexée à la présente délibération ;
- Autorise le Directeur Général à signer ladite convention partenariale ;
- Autorise le Directeur Général à engager la dépense afférente à ladite convention.

Le 2nd Vice-Président
du Conseil d'administration

Christian TORDO

Annexes :

- Rapport de présentation ;
- Convention partenariale EPA Nice Eco Vallée -Team Côte d'Azur.

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26